

ment de l'auditeur général où il est examiné. Je crois que c'est exactement comme cela que ça se passe. Naturellement, les fonctionnaires du département des Pêcheries qui ne sont pas des savants tout en occupant des postes importants dans ce département, sont jaloux de voir ces savants agir indépendamment d'eux et ils veulent avoir leur mot à dire sur ces questions. Ils veulent savoir ce qui se passe et pouvoir surveiller les membres de ce conseil qui ont été appelés, à cause de leurs connaissances scientifiques, à remplir ces importantes positions. Si vous voulez connaître le fond de l'histoire, cherchez s'il n'existe pas un peu de jalousie entre les hauts fonctionnaires du département des Pêcheries et les membres du conseil.

D'un autre côté, il y a une objection très sérieuse à la nomination de praticiens dans ce conseil. J'ai déjà donné la raison qui s'opposait à la nomination d'un représentant du département à savoir que les membres actuels se livrent à un travail scientifique d'un caractère spécial et qu'ils ressentiront certainement l'addition d'une personne quelconque autre qu'un savant pour représenter le département.

L'honorable M. ROCHE: En quoi consiste ce travail purement scientifique auquel se livrent ces savants? Le mot travail scientifique est vague et n'a aucune signification aux yeux des commerçants ou des industriels qui croient que la science devrait être mise d'une façon quelconque à la disposition de l'industrie des pêcheries.

L'honorable M. GIRROIR: Je pourrais renvoyer l'honorable sénateur au rapport de la commission qui est publié chaque année et qui contient le détail de tous les travaux exécutés par le conseil. S'il jette un coup d'œil sur ce rapport, il se rendra compte du genre de travail qu'il accomplit. La pierre d'achoppement dans toute cette question est l'opposition des membres du conseil à l'addition d'un fonctionnaire du département qui ne serait pas un savant. La commission fait un travail spécial, elle reçoit une subvention spéciale, doit rendre compte de chaque dollar qu'elle dépense et faire rapport au département des travaux accomplis. Quant à la nomination des deux praticiens, pourrait-on me dire quels sont ceux sur qui le choix se portera? Il y en aura peut-être un de Halifax et l'autre de Vancouver. Seront-ce de simples pêcheurs? Naturellement non.

L'honorable M. TURRIFF: Qu'en savez-vous?

L'honorable M. GIRROIR: Je vais vous en donner la raison.

L'hon. M. GIRROIR.

L'honorable M. TURRIFF: Vous allez donner votre opinion, c'est tout.

L'honorable M. GIRROIR: On ne pourra pas nommer de simples pêcheurs qui n'auront ni le temps ni les moyens d'assister aux réunions du conseil de biologie à Ottawa ou ailleurs. Il faudra naturellement choisir des personnes qui se livrent à l'industrie de la pêche sur une grande échelle. Ces personnes ne représenteront pas les pêcheurs mais seront tout simplement des hommes d'affaires qui, par le fait qu'ils ont les moyens et les loisirs de voyager, pourront venir de loin pour assister aux réunions du conseil. L'honorable leader du gouvernement a demandé quelles étaient les objections à la nomination de pêcheurs comme membres du conseil, et si les membres actuels se souciaient peu de connaître l'opinion de ces pêcheurs et autres personnes se livrant à l'industrie de la pêche. Si je faisais partie de ce conseil, et si je désirais obtenir certaines renseignements de personnes se livrant à cette industrie, à qui pensez-vous que je m'adresserais? Je m'adresserais au pêcheur qui possède les connaissances et l'expérience pour la manipulation et la préparation du poisson. Ce conseil peut, tout aussi bien que n'importe quelle commission, se procurer ces renseignements. Nous constatons dans leurs rapports qu'ils se sont souvent adressés à des pêcheurs et qu'ils ont obtenu d'eux les renseignements qu'ils cherchaient. On ne va sûrement pas prétendre que deux hommes administrant des industries situées dans des endroits différents peuvent fournir au conseil de meilleurs renseignements au sujet du fonctionnement pratique de ces industries que des pêcheurs que l'on aura fait venir et que l'on aura questionnés à ce sujet. Le conseil se réunit dans diverses villes à proximité des places où l'on fait sécher et où l'on prépare le poisson, et il tient son enquête sur les lieux, de sorte que ce ne sont pas les occasions de se renseigner qui lui manquent.

Je puis ajouter que les membres de ce conseil ont consacré une grande partie de leur temps et de leur énergie à la poursuite de ce travail et cela sans rémunération, et ils ont tout lieu d'être fiers de l'œuvre qu'ils ont accomplie et des découvertes qu'ils ont faites et qu'ils ont appliquées pour le plus grand bien des pêcheries; il n'est donc pas étonnant qu'ils ne voient pas d'un bon œil toute tentative de leur enlever la direction absolue...

L'honorable M. DANDURAND: Mais ils ont la majorité et ils l'auront encore demain.

L'honorable M. GIRROIR: ...la direction absolue de leurs recherches en adjoignant à ce conseil des hommes qui n'ont aucune con-